

# Journée d'information sur la réglementation QAI dans certains ERP

---

Idées reçues : le vrai / faux

Hélène TISSOT  
Chargée de missions

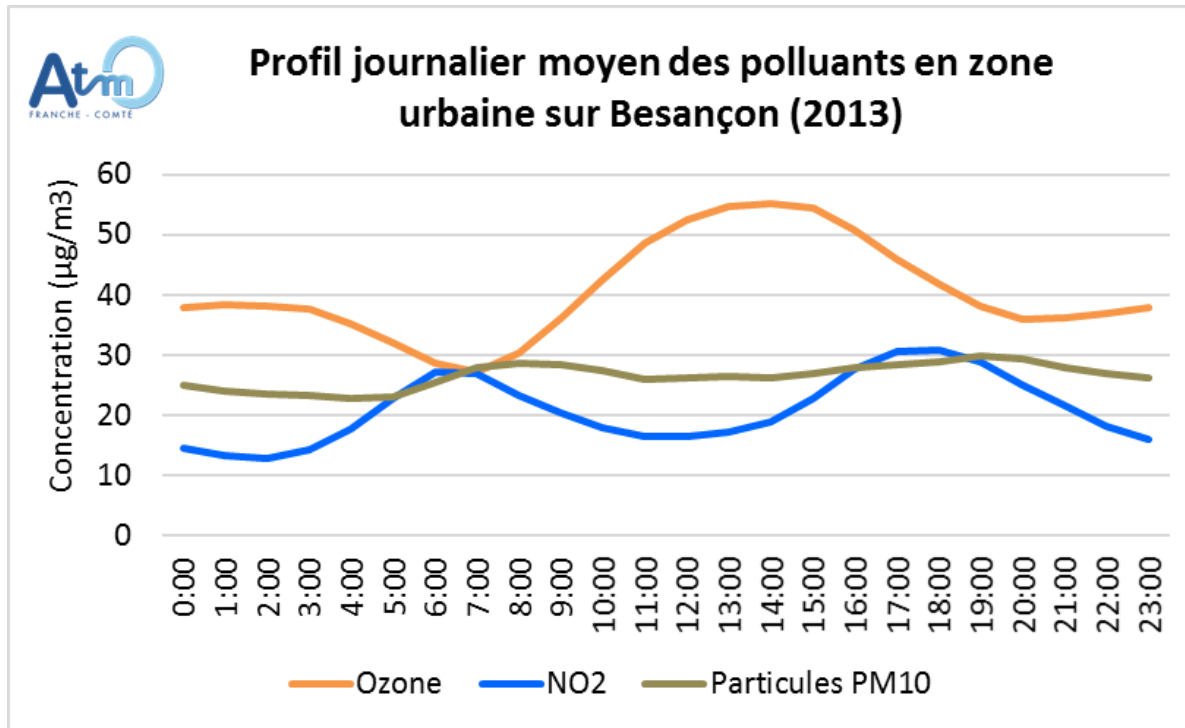
Jeudi 6 juin 2019

# Idée reçue : il y a un pic de pollution de l'air, je n'aère pas

**FAUX !**

- Les polluants extérieurs vont de toute façon s'infiltrer dans le logement. En l'absence d'aération, ils vont en plus s'accumuler, et s'ajouter aux polluants déjà présent à l'intérieur.

*Il faut aérer, ventiler, mais de façon adaptée !*



➤ **Idée reçue : ça sent bon chez moi, donc ce n'est pas pollué**

**FAUX !**

➔ **Tous les polluants ne sont pas odorants, et toutes les mauvaises odeurs ne sont pas associées à des composés toxiques, et inversement !**

***Attention aux parfums d'ambiances, bougies, encens, ....  
Sous leurs airs anodins, ce sont des sources de pollution intérieure importantes !***

- Lisez attentivement les étiquettes. Soyez particulièrement vigilants sur les pictogrammes !
- Sont également concernés : les diffuseurs d'insecticides, destructeur d'odeurs ...
- Un usage modéré ne présente que peu de risques, mais seule une bonne aération / ventilation permet d'assainir l'air intérieur.

➤ Idée reçue : j'assainie mon air à l'aide d'un spray, j'ai une bonne qualité de l'air

**FAUX !**



L'achat de « gadgets » peut-être coûteux et ne résout pas le problème, voire augmente la pollution en prétendant la masquer !

Elu produit BTP de l'année

**ELU PRODUIT DU BTP PAR LES PROFESSIONNELS 2013**



Dépolluez votre air intérieur

Première gamme assainissante certifiée Ecolabel Européen

Brevet : FR.13/54994

# ➤ Idée reçue : j'ai une ventilation double flux, je n'ai donc pas besoin d'aérer

Oui... et non

- ➔ Une ventilation efficace permet de renouveler l'air à l'intérieur du logement de façon continue et homogène... Mais cette ventilation doit être correctement installée, en fonctionnement constant, et bien entretenue !

***L'entretien de la ventilation est essentielle à son fonctionnement !***



- Installation par un professionnel
- Les bouches doivent être dégagées
- Elles doivent être nettoyées au moins une fois par an
- Les filtres doivent être changés tous les 6 mois ou 1 an
- L'entretien du système est à faire au minimum tous les trois ans





**Idée reçue : mon bâtiment répond aux dernières normes environnementales, je bénéficie donc forcément d'une bonne qualité de l'air**

**FAUX !**

- **Même si votre bâti répond à des normes strictes en terme de construction, de façon à assurer de bonnes conditions de vie, les habitudes à prendre auront un impact capital sur la qualité de votre air**
- Aérer régulièrement les différentes pièces, surtout après une activité potentiellement source de pollution (peinture, collage, ménage, travaux, ...)
  - Utiliser des produits de bricolage / décoration peu émissifs
  - Utiliser les produits d'entretien de façon raisonnée (en respectant les doses prescrites) et favoriser l'usage des produits peu agressifs
  - Faire réviser régulièrement le système de chauffage
  - Entretien régulièrement le système de ventilation
  - Eviter les sources de pollution additionnelles (traitements des plantes d'intérieur, tabagisme, ...)



# Idée reçue : mon bâtiment répond aux dernières normes environnementales, je bénéficie donc forcément d'une bonne qualité de l'air

**FAUX !**

Source de pollution	Polluant	Risque sanitaire	Solution
Tabac	Aldéhydes, benzène, styrène, PM, CO	Cancer	<ul style="list-style-type: none"><li>Fumer dehors</li></ul>
Sol (zones à risque)	Radon	Cancer	<ul style="list-style-type: none"><li>Si concerné : aérer, ventiler, colmater les fissures du sol</li></ul>
Appareil à combustion	CO, PM	Intoxication, risque respiratoire et cardiovasculaire, mort	<ul style="list-style-type: none"><li>Entretenir régulièrement les appareils et les évacuations (hotte, conduit de cheminée)</li></ul>
Produits de bricolage et de travaux	COV, PM, plomb, amiante	Irritation, risque respiratoire, cardiovasculaire et neurologique, cancer	<ul style="list-style-type: none"><li>Aérer pendant et après, travailler à l'extérieur, porter des protections, refermer les récipients, choisir les étiquettes A+</li></ul>
Produits de la maison	COV	Irritation, gêne oculaire et respiratoire, intoxication, brûlure, allergie, cancer	<ul style="list-style-type: none"><li>Aérer pendant et après le ménage, limiter le nombre de produits et éviter la javel et autre produit toxique, respecter les doses indiquées, stocker dans un endroit aéré, proscrire ou limiter bougies, encens et désodorisants</li></ul>
Ameublement	COV	Irritation, cancer	<ul style="list-style-type: none"><li>Aérer d'avantage lors que l'on a des meubles neufs, préférer les meubles massifs</li></ul>
Allergènes	Acariens, animaux	Rhinite, gêne oculaire et respiratoire, allergie, asthme	<ul style="list-style-type: none"><li>Limiter le nombre de moquette et de tapis, et les nettoyer régulièrement, interdire la chambre aux animaux, brosser les animaux dehors</li></ul>
Humidité	Moisissures, champignons	Allergie, asthme	<ul style="list-style-type: none"><li>Aérer / ventiler pour éviter leur apparition, nettoyer les moisissures apparues</li></ul>

➤ **Idée reçue : il y a une VMC double flux récente dans mon établissement, je n'ai plus besoin de surveiller la QAI**

**FAUX !**

La réglementation oblige à évaluer les moyens d'aération et à surveiller la qualité de l'air intérieur, au moyen des mesures ou de mises en place d'actions de prévention, mais ceci ne peut être substitué à la mise en place d'une VMC.

**La mise en œuvre d'une VMC, de tout type, est une action de remédiation :**

- **en cas de niveaux élevés mesurés dans le cadre d'une campagne COFRAC, si la source ne peut être enlevée ;**
- **intégrée au plan d'action, si l'autoévaluation met en relief des sources potentielles, l'absence de VMC et une volonté forte de gestion et de prévention des risques sanitaires**